

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : rue de Rempart n° : 69 tronçon : devant la maison

NATURE DES TRAVAUX

Le client refait sa façade, nous déposons le câble de réseau, les travaux sont prévu le 7 mars de 13h15 à 16h45

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 07 mars Au : 07 mars

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse			
Dépassement interdit			
Chaussée rétrécie			
Alternat inférieur à 100 m			
B15/C18			
K10			
Feux tricolores			

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Enedis

Personne responsable du chantier : OHMER PASCAL

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 68 48 30 68

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date :

Signature / cachet

Entreprise : 

Date : 22/02/2018

Signature / cachet 

Enedis SA à directeur et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. de Metz 444 608 462

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui
- Oui, avec les restrictions suivantes :
- Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
 - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 - Autre :

A Sarrebourg, le 22/02/2018.....

Signature / cachet



Pour le Maire
L'adjoint délégué


Roland KLEIN